



Courts Administration Service

90 Sparks St – Suite 921
Ottawa, ON K1A 0H9
Procurement.Approvisionnement@cas-
satj.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT
MODIFICATION DE LA DEMANDE DE
PROPOSITION**

The Request for Proposal is hereby
amended ; unless otherwise indicated, all
other terms and conditions of the Request
for Proposal remain the same.

Par la présente, la Demande de proposition
est modifiée; sauf indication contraire,
toutes
les autres modalités de la Demande de
proposition restent les mêmes.

Title/Titre: Services de traduction	
Solicitation No – N° de l'invitation 5X001-15-0200	Amendment# - No de la modification 001
Amendment Date – Date de la modification 2016-02-05	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Francis Gosselin Procurement.Approvisionnement@cas-satj.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 613-240-5907	FAX No – N° de fax
Destination	

**Solicitation Closes – L'invitation
prend fin**

At – à : 15h00 EST

On - le : 12 février 2016

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____



La présente modification 001 vise à publier toutes les questions et réponses reçues.

1. Veuillez confirmer que la proposition financière doit être soumise dans un document séparé, mais qu'elle peut être envoyée dans le même courriel que la soumission.

Réponse : C'est exact.

2. Critère M3 : Veuillez préciser la façon dont les soumissionnaires doivent démontrer leurs années d'expérience. Est-ce qu'une simple liste comprenant les dates (de « mois/année » à « mois/année ») avec le nom des clients et une description du travail effectué suffit?

Réponse : Oui, cette façon de faire suffit pour démontrer le nombre d'années d'expérience.

3. Critère M5 : Veuillez préciser le format dans lequel les soumissionnaires doivent démontrer la capacité quotidienne de chaque ressource. Devrions-nous simplement affirmer la capacité quotidienne et préciser le nombre de mots traduits par la ressource en question au cours des dernières années comme preuve supplémentaire?

Réponse : Nous demandons une confirmation de la part du soumissionnaire quant à la capacité de chaque ressource. Si une soumission est jugée recevable, cette capacité sera prise en compte pour l'octroi du contrat.

4. Critère M6 : Peut-on fournir la même référence pour le travail juridique et administratif?

Réponse : Absolument. Il faut simplement préciser que les références couvrent tous les volets.

5. Puisque le soumissionnaire doit présenter une proposition pour les quatre volets, au moins quatre ressources devront être proposées par soumission. Si un soumissionnaire propose des ressources additionnelles, pourrait-il recevoir des points additionnels ou est-ce que cela pourrait être pris en compte?

Réponse : Toutes les ressources proposées seront prises en compte, mais aucun point supplémentaire ne sera octroyé. Cependant, si une soumission est jugée recevable, la valeur d'un contrat éventuel serait basée sur la capacité totale du soumissionnaire.

6. Critère L-R2 : Il est mentionné qu'un seul pointage sera accordé au soumissionnaire. Si de multiples ressources sont proposées et qu'elles obtiendraient des pointages différents, comment le pointage sera-t-il accordé?

Réponse : Ce pointage sera donné à la ressource qui a le plus d'études en droit.



7. Critère L-R2 : Est-ce que la ressource proposée pour ce critère coté est une ressource qui s'ajouterait aux ressources qui seraient assignées au SATJ conformément au critère obligatoire M2? Autrement dit, est-ce que ce serait une ressource additionnelle qui ferait partie de l'équipe assignée au SATJ? Le cas échéant, le critère obligatoire M2 (diplôme en traduction et/ou adhésion à une association professionnelle de traducteurs) s'applique-t-elle également à cette ressource additionnelle?

Réponse : Toutes les ressources assignées au travail du SATJ doivent répondre au critère M2 (diplôme en traduction d'une université reconnue et/ou adhésion à une association professionnelle de traducteurs au Canada); pour une ressource assignée au volet juridique, on ajouterait des points si cette ressource avait aussi des études en droit, conformément à L-R2.

8. Critère M1 : Devons-nous proposer deux équipes distinctes, une pour le domaine juridique et une autre pour le domaine administratif? Les points cotés ne touchent que le côté juridique, alors qu'on ne demande aucune exigence pour le côté administratif? (bac. en traduction, agrément etc.)?

Réponse : Il incombe aux soumissionnaires de présenter leurs équipes. Cependant, toutes les ressources travaillant aux dossiers du SATJ devront répondre obligatoirement au critère M2, que ce soit pour le volet administratif ou juridique. Pour le juridique, il faut ajouter le critère L-R2.

9. Accepteriez-vous des profils qui ne sont pas protégé B mais qui répondent aux autres critères en droit?

Réponse : À la signature du contrat, il est essentiel que le fournisseur et les ressources proposées détiennent une cote de sécurité valide au niveau FIABILITÉ.

10. Outre des profils du Barreau canadien, accepteriez-vous des profils d'autres Barreaux?

Réponse : Non.

11. Critère M5 : Pour démontrer cette expérience, souhaiteriez-vous des exemples de projets? Dans l'affirmative, quels renseignements souhaiteriez-vous y voir apparaître? Est-ce que cela doit nécessairement inclure des exemples provenant des références citées au point M6?

Réponse : Voir réponse à la question 3.

12. Est-ce qu'il y a une possibilité que vous segmentiez le contrat entre les deux domaines, administratif et juridique?

Réponse : Non.

13. Est-ce possible de prolonger la date de clôture de la demande de proposition?



Réponse : Non.

14. Est-ce qu'un certificat de sécurité validé, délivré à un individu par TPSGC dans le cadre du Programme des marchandises contrôlées, est une attestation de sécurité acceptée aux fins de la demande de propositions?

Réponse : Tel que mentionné à la question 9, il est essentiel que l'entrepreneur et les ressources proposées aient une cote de sécurité valide au niveau FIABILITÉ au moment de la signature du contrat.

15. L'objectif de cet appel d'offres est-il d'obtenir les services d'un seul fournisseur ou de plusieurs?

Réponse : Le SATJ octroiera au tant de contrats nécessaires pour répondre aux besoins énoncés dans l'appel d'offres.

16. Le SATJ s'attend-il à ce qu'un seul fournisseur puisse suffire à la tâche.

Réponse : Voir réponse à la question 15.

17. Dans la section "Base de paiement" de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit indiquer sa "Capacité mensuelle". Comment un soumissionnaire qui ne peut confirmer qu'il peut traiter toute la charge de travail sera-t-il évalué?

Réponse : Un soumissionnaire n'est pas tenu de pouvoir traiter toute la charge de travail; il doit être en mesure de répondre au minimum demandé par le SATJ pour chacun des quatre volets pour être considéré.

18. Le SATJ possède-t-il une mémoire de traduction? Si oui, sera-t-elle transmise au soumissionnaires qui obtiendront des contrats? Dans l'affirmative, depuis combien de temps le SATJ utilise-t-il une mémoire de traduction; en d'autres mots, la mémoire de traduction est-elle robuste?

Réponse : Le SATJ analyse présentement la pertinence d'utiliser des outils d'aide à la traduction.

19. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés tant que la DSIC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation.

Est-ce que nos employés peuvent travailler à partir de vos bureau puisque l'information est Protégé ou à distance ?

Réponse : Aucun des documents ne sera Protégé. Le travail doit être effectué dans les lieux de l'entrepreneur.



Courts Administration
Service

Service administratif des
tribunaux judiciaires